



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNES d'ABLAINCOURT-PRESSOIR et ESTRÉES-DÉNIÉCOURT**

### **CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **Installations classées pour la protection de l'environnement**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **13 MARS 2023**, il sera procédé, du 12 avril au 10 mai 2023 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société FIRE ABLAINCOURT 2, relative au projet d'exploiter un entrepôt logistique à Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans les communes d'Ablaincourt-Pressoir, Estrées-Déniécourt et dans celles incluses dans le rayon d'affichage, à savoir : Berny-en-Santerre et Soyécourt, ainsi que sur le site de la préfecture : [https://www.somme.gouv.fr / actions de l'Etat / Environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / Enregistrement](https://www.somme.gouv.fr/actions-de-l-etat/environnement/installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement/enregistrement).

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que des registres de consultation seront déposés aux secrétariats des mairies d'Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux à l'exception des jours fériés ou chômés et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Soit :

- pour la commune d'Ablaincourt-Pressoir, les lundis de 18 heures à 19 heures et les vendredis de 17 heures à 18 heures (horaires sous réserve) ;
- pour la commune d'Estrées-Déniécourt, les mardis et jeudis de 18 heures à 19 heures 30 (horaires sous réserve).

Les observations pourront également être adressées par écrit aux mairies d'Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt et seront annexées aux registres, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse : [pref-consult-public@somme.gouv.fr](mailto:pref-consult-public@somme.gouv.fr).

Les registres seront clos par les maires des communes d'Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt, à l'expiration de la consultation.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus relevant du préfet de la Somme.

Amiens, le **13 MARS 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS